

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT 705-09
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 705 AFIN D'AJUSTER LA
TARIFICATION DES PERMIS ET D'AJOUTER CELLES LIÉES AUX PERMIS DE
BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC OU D'ÉGOUTS PUBLICS ET PRIVÉ ET SUR
LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.**

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 705-09 :

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 15 août 2023, du **projet de Règlement 705-09 modifiant le règlement sur les permis et certificats 705 afin d'ajuster la tarification des permis et d'ajouter celles liées aux permis de branchements aux réseaux d'aqueduc ou d'égouts publics et privés et sur la gestion des eaux pluviales**, tiendra une assemblée publique de consultation **le jeudi 7 septembre 2023 à 18 h**, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'ajuster la tarification des permis et d'ajouter celles liées aux permis de branchements aux réseaux d'aqueduc ou d'égouts publics et privés et sur la gestion des eaux pluviales.

QUE ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois;

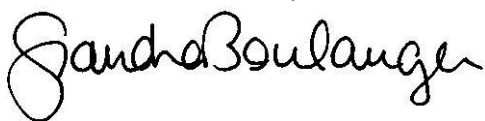
QUE le projet de règlement 705-09 ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement 705-09 peut être consulté **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, le 23 août 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim